Observatoire de la Corruption

Revue de presse hebdomadaire

DU 20 AU 27 AOÛT 2010

N° 122

Dans ce numéro :

MAROC	2-6
INTERNATIONAL	7
A SAVOIR	8

Cette revue de presse est préparée par l'Observatoire de la Corruption

La saison estivale se termine avec la relance des activités des partis politiques. Motif : les préparatifs pour les élections partielles à la chambre des conseillers dans la région de Tanger-Tétouan qui auront lieu le 31 août 2010. La rentrée politique du PAM a été marquée par l'expulsion de dix membres jugés indignes d'en faire partie.

24/08/2010

PAM : dix élus out !

Le retour sur la scène de Fouad Ali el Himma restera dans les annales du Parti Authenticité et modernité (PAM), puisqu'il coïncide avec une opération « rangs propres » que vient de lancer le parti contre certains de ses affidés. Cette opération de grand ménage a visé des élus "PAMistes" de Tanger et Oujda. C'est le cas notamment de Lakhdar Haddouche, mis en cause dans la débâcle du Tracteur dans l'Oriental lors des élections partielles du 22 juillet dernier. Une débâcle qui a valu au PAM la perte du précieux siège de président du Conseil de la région. La même décision a concerné neuf personnes dont un ancien membre du Conseil national du PAM (Driss Lazaâr), alors que les huit autres sont des présidents des communes.

26/08/2010

La corruption électorale affecte les partis

Selon des sources bien informées de Attajdid, la campagne électorale du parti Justice et développement (PJD) pour le renouvellement du tiers de la chambre des conseillers dans la région Tanger -Tétouan, lancée le mardi 24 août, se déroule dans les meilleures conditions. Mais la corruption commence à se manifester, et les mêmes sources s'interrogent sur le rôle des organes du ministère de l'Intérieur pour assurer la transparence des élections.

27/08/2010

Les voix des élus coûtent entre 5.000 et 7.000 DH dans le Nord

La campagne électorale lancée le mardi 24 Août dans la région de Tétouan-Tanger, pour la réélection de cinq conseillers, parmi les représentants des collectivités locales, est marquée par l'achat des voix. Des sources locales ont noté le désintérêt et l'indifférence des citoyens et des élus de la région envers ces élections, et ont affirmé que l'achat des voix a commencé pour un montant de 5.000 DH si le conseiller est en contact direct avec l'élu, et pourrait atteindre 7.000 DH si l'opération nécessite un intermédiaire.

20-21-22/08/2010

Suspension de deux magistrats, membres du Conseil supérieur de la magistrature

Le ministre de la Justice a ordonné la suspension de deux magistrats, Jaafar Hassoune et Mohamed Amghar, membres du Conseil supérieur de la magistrature, et les a déférés à ce conseil, en tant qu'organe disciplinaire, afin qu'il soit statué sur les reproches qui leur sont faits d'avoir divulgué certains des travaux de la dernière session dudit Conseil. Le ministre de la Justice a chargé le parquet général près la cour d'appel de Casablanca de diligenter une enquête globale et approfondie pour identifier les personnes impliquées dans la divulgation de certains des travaux du Conseil supérieur de la magistrature lors de sa dernière session, et pour déterminer l'identité des personnes ayant fourni au quotidien Assabah, (édition n°3204 du 29 juillet 2010), des informations relatives aux délibérations confidentielles du Conseil.

Ahmed Réda Chami : Le programme e-gouvernement ambitionne de rapprocher l'administration des besoins de l'usager

Le programme e-gouvernement a pour ambition de rapprocher l'administration des besoins de l'usager en termes d'efficacité, de qualité et de transparence a souligné jeudi le ministre de l'Industrie, du commerce et des nouvelles technologies, Ahmed Réda Chami. Lors d'un point de presse à l'issue du conseil de gouvernement, le ministre de la Communication, porte-parole du gouvernement, Khalid Naciri, a indiqué que Ahmed Reda Chami a dans un exposé sur « le programme e-gouvernement », souligné que l'objectif de ce programme est de réaliser à l'horizon 2013, 89 projets et services dont 15 projets phares au service des usagers telles la modernisation de l'état civil, la création d'entreprises en ligne et la gestion intégrée de la dépense publique.

Enquête sur des dysfonctionnements dans une commune de la province de Settat

Une commission du ministère de l'Intérieur enquête, depuis mardi 17 août, sur des dysfonctionnements dans la commune de Ben Khloug de la province de Settat. Cette commission constituée de deux responsables, s'est réunie avec le caïd de la commune pour examiner les irrégularités observées dans la gestion des affaires locales imputées au président de la commune. La commission a entendu également le président de la commune.

23/08/2010

Mutations dans les rangs de hauts responsables de police à Tétouan

A Tétouan, d'importants changements ont concernés dernièrement de hauts responsables de la sûreté, de la gendarmerie et du service des renseignements généraux de la ville. Une commission d'enquête de l'administration des douanes et impôts indirects s'est rendu à Bab sebta pour enquêter au poste frontière, et à la Wilaya de Tétouan. Une deuxième commission appartenant à la direction générale de l'administration des domaines s'est rendu également dans cette ville.

Le PAM accuse l'Istiqlal de tenter d'impliquer le parti dans l'affaire de Midelt

Un communiqué du bureau régional du parti Authenticité et modernité (PAM) de la région de Meknès-Tafilalet, a accusé le journal Al alam, porte-parole du parti de l'Istiqlal, de tenter d'impliquer le PAM dans l'affaire de corruption de Midelt. Le communiqué a critiqué le manque de professionnalisme et la violation des règles d'éthique et des dispositions légales dans le traitement des dossiers et la recherche de la vérité, en soulignant que le bureau du parti a déjà nié toutes relations avec le rapporteur financier.

24/08/2010

L'épouse d'un élu de Safi refuse de s'acquitter de sa dette de 30 millions de centimes

Le montant de l'arriéré des loyers impayés d'un café situé à la gare routière de Safi, est de 30 millions de centimes. Le café, propriété de la municipalité de Safi, est loué à l'épouse d'un élu du parti du rassemblement national des indépendants (RNI); celle-ci cumule des arriérés de loyer depuis des années et refuse d'en payer le montant. Elle a ignoré un jugement rendu en 2004 et continue d'occuper le local. Selon des sources officielles de la municipalité de Safi, le pouvoir politique et financier de son mari empêche l'exécution du jugement prononcé à son encontre.

25/08/2010

Rapport du PNUD : Rabat joue la contestation

Le PNUD ne fait pas que critiquer le gouvernement marocain. Le Rapport national OMD (Objectifs du millénaire pour le développement) 2009 indique que malgré quelques entraves qui freinent son évolution vers la réalisation des OMD, le Maroc est sur la bonne voie pour réussir ce pari international à l'horizon 2015. Le pays a déployé des efforts considérables au niveau de l'ensemble des OMD, et a aussi pris en compte dans ses prévisions, l'impact de la crise financière mondiale et du changement climatique sur son évolution. Concernant le premier rapport sur la réduction de la pauvreté, le document avance qu'en « milieu urbain comme en milieu rural, la pauvreté et la vulnérabilité, mesurées aux seuils nationaux, ont baissé de manière significative entre 2001 et 2008: la pauvreté absolue est passée de 6,7% à 3,6% ; la pauvreté relative de 15,3% à 8.8% et la vulnérabilité de 22,8% à 15,9% ». En conséquence « 1,7million d'individus sont sortis de la pauvreté et 1,2 million de la vulnérabilité » alors que « 2,8 millions d'individus vivent encore au-dessous du seuil de la pauvreté relative », révèle le rapport du PNUD.

25/08/2010

Délivrance des autorisations de construire à Tanger sans paiement des taxes afférentes

Le Chef de la division de la fiscalité et des affaires économiques de la commune urbaine de Tanger a demandé au chef de la division de l'urbanisme et du patrimoine d'ordonner l'arrêt des travaux de construction de villas situées à Ziaten pour non-paiement des taxes afférentes. Un membre de la commission des ressources financières du conseil de Tanger a demandé des détails sur les circonstances de la signature de ces autorisations, car la loi exige que le bénéficiaire paye tous les frais avant de recevoir l'autorisation. Cela confirme l'existence d'irrégularités et violations des lois en vigueur dans la division de l'urbanisme.

Zide.maktoobblog.com: Interview avec Abdelaziz Latrach sur l'Instance centrale de prévention de la corruption et les moyens de lutte contre la corruption financière au Maroc

Lors d'une interview sur la lutte contre la corruption financière au Maroc, le représentant de l'Instance de protection des biens publics à l'Instance centrale de prévention de la corruption (ICPC), Abdelaziz Latrach, a indiqué que l'ICPC ne fait pas le travail attendu pour plusieurs raisons, dont sa dépendance à l'égard du pouvoir exécutif et son manque de prérogatives pour mener des enquêtes, ce qui l'empêche d'atteindre ses objectifs à savoir la lutte contre la corruption.

26/08/2010

92 infractions concernant l'urbanisme à Khemisset

L'Agence urbaine de Khemisset a relevé 92 infractions concernant l'habitat anarchique. Selon les résultats de ses activités du premier semestre de cette année, l'agence a mis en œuvre des programmes visant la promotion de l'habitat social et à faible coût (140.000DH) ; elle a également créé une cellule pour encadrer et orienter les promoteurs immobiliers du secteur privé et public afin de déterminer les unités qui seront destinées à l'habitat social. Selon un rapport publié par cet établissement, une étude a été effectuée pour la restructuration des quartiers concernés par le programme « villes sans bidonvilles ». L'agence a assuré le suivi des projets réalisés dans le cadre de l'initiative nationale pour le développement humain (INDH).

L'affaire de corruption de Midelt devant la cour d'appel de Meknès

La cour d'appel de Meknès, examine, le jeudi 26 août, le dossier du président de conseil municipal de Midelt, Mohamed Hanini, accusé de corruption. Le procureur général du roi près la même cour a accusé M. Hanini d'association de malfaiteur, escroquerie, corruption et trafic d'influence, conformément aux articles 293, 294, 248, 249 et 250 du code pénal. Le prévenu a été présenté au juge d'instruction. Selon le quotidien le Soir, le PJD s'est étonné de la nouvelle accusation. Abdelali Hamieddine, membre du secrétariat général du PJD, constate que «l es conditions d'un procès équitable ne sont plus réunies. C'est notre sentiment. La nouvelle inculpation de Mohamed Hanini est exagérée ». Outre ce fait, A. Hamieddine se plaint du fait que ce dossier « est en train d'être politisé ».

27/08/2010

Liberté provisoire pour trois agents de la police judiciaire accusés d'extorsion à Casablanca

Mercredi 25 août, la cour d'appel de Casablanca, a mis en liberté provisoire trois policiers poursuivis pour extorsion, corruption et trafic d'influence, alors que deux autres sont toujours en détention préventive à la prison d'Oukacha à Casablanca. Un comité de la Direction générale de la sûreté nationale (DGSN) est intervenu au siège de la préfecture de police de Casablanca pour enquêter sur cette affaire. Lors de cette enquête, l'un des détenus a déclaré qu'il a signé le PV sous la pression, et qu'il s'agit d'un règlement de comptes entre des responsables de la Wilaya. La police judiciaire a également ouvert un autre dossier sur une bande spécialisée dans la falsification de documents, ce qui a entraîné l'arrestation d'un officier et d'agents de la police judiciaire.

Le président du conseil municipal de Midelt et le rapporteur financier interrogés par le juge d'instruction

Le juge d'instruction de la cour d'appel de Meknès a interrogé hier le président du conseil municipal de Midelt et le rapporteur financier, placés en détention préventive pour corruption. Le pharmacien, propriétaire du terrain sur lequel s'est installé le parc des jeux, a été laissé en liberté. De même, l'investisseur, propriétaire du parc des jeux de la ville de Midelt, montré dans la vidéo, et les deux techniciens qui ont installé la caméra cachée, seront convoqués par le juge. Selon Assabah, une commission, présidée par le secrétaire régional du PAM à Meknés, Mustapha Mrizeq, s'est rendu, dimanche dernier, à Midelt pour s'enquérir des faits.

Arrestation de la présidente d'une commune rurale appartenant au PAM, accusée d'escroquerie

Le procureur du Roi près le tribunal de première instance de Sefrou a placé en détention préventive la présidente d'une commune rurale, appartenant au parti authenticité et modernité (PAM), accusée d'escroquerie et de trafic d'influence. L'affaire a éclaté à la suite d'une plainte déposée par un diplômé en chômage, dans laquelle il l'accuse d'avoir reçu la somme de 25.000 DH en échange d'une promesse d'emploi dans la commune. Un responsable du secrétariat régional du PAM a refusé de donner des détails sur ce dossier, en attendant la décision de la justice dans cette affaire.

24/08/2010

Le Nigeria réaffirme son engagement à combattre la corruption

Le ministre nigérian de la Justice Mohammed Adoke a réaffirmé jeudi l'engagement du gouvernement à combattre la corruption. Le ministre de la Justice a tenu ces propos lors d'une cérémonie de remise de diplômes à de nouveaux agents de la Commission de lutte contre les crimes économiques et financiers à Abuja. Il a dit que la guerre contre la corruption restait une des priorités du président Goodluck Jonathan depuis son arrivée au pouvoir. Selon le ministre, la population compte sur la commission pour réaliser la politique de tolérance zéro du gouvernement.

Corruption au Cameroun : Les élus locaux à l'école de l'intégrité

Organisée à l'initiative de la Commission nationale anti-corruption (CONAC), la rencontre du chef-lieu de la Lékié vise à identifier les sources éventuelles de corruption, les actions précises à mener tant au niveau de l'administration centrale qu'au niveau local afin de réduire considérablement, à défaut de pouvoir l'éliminer définitivement ce mal. Les participants aux travaux de Monatélé, constitués, en plus des maires, des représentants de différentes administrations, des chefs traditionnels, des membres de la CONAC et du projet "Changer d'habitudes, s'opposer à la corruption "(CHOC) sont conscients de la profondeur du mal et du défi à relever. Pour Hamadjoda Adjoudi, représentant du vice-président de la CONAC, le développement du Cameroun passe nécessairement par une décentralisation dépourvue de corruption. « Si nous réussissons cette décentralisation sans corruption, nous réussirons également le développement de notre pays », a-t-il déclaré.

25/08/2010

Romandie news : Algérie: création d'un office spécialisé dans la lutte contre la corruption

Le gouvernement algérien a décidé de créer un organisme spécialisé dans la lutte contre la corruption qui facilitera la coopération internationale, a indiqué mercredi un communiqué du Conseil des ministres. Le Conseil a approuvé une ordonnance prévoyant la création d'un « office central de répression de la corruption, chargé des recherches et de la constatation des infractions de corruption », selon le communiqué. La compétence des officiers de police judiciaire qui relèveront de cet organe s'étendra à l'ensemble du territoire national, selon le texte. « Cette centralisation donnera, à l'intérieur du pays, une plus grande efficacité à la lutte contre la corruption, tout en facilitant également, à l'avenir, la coopération internationale à travers Interpol, dans la lutte contre ce fléau », a précisé le communiqué.

Transparency Maroc lance le Prix de l'intégrité

L'association marocaine de lutte contre la corruption Transparency Maroc se propose de récompenser une action ou une initiative spécifique prise par une ou plusieurs personnes ou organisations et qui constitue une contribution crédible à la lutte contre la corruption et à la promotion de la culture de la transparence.

Le Prix de l'Intégrité consiste en un trophée et une participation à une cérémonie publique de remise du prix rassemblant une grande variété de personnes et d'institutions qui constituent ou soutiennent le mouvement de lutte contre la corruption. Les nominations, qui peuvent être faites par n'importe quelle personne ou organisation, seront reçues jusqu'au 30 septembre 2010 et les résultats du Prix de l'Intégrité seront annoncés le 9 décembre 2010, à l'occasion de la journée mondiale de lutte contre la corruption.

Pour plus d'information sur le règlement et les conditions de participation, veuillez consulter le lien suivant: www.transparencymaroc.ma

Avis aux étudiant(e)s de master et de doctorat

Pour soutenir les étudiant(e)s chercheurs en master et en doctorat, en sciences juridiques économiques et sociales, travaillant sur un sujet lié à la corruption, Transparency Maroc met à leur disposition un dispositif constitué de :

- Séances d'encadrement par des spécialistes et des experts pour les soutenir dans leurs recherches
- Documentation relative à la thématique de la corruption
- Aide financière éventuelle pour les étudiant(e)s retenus peut être envisagée selon les ressources existantes.

Un comité de sélection retiendra les candidatures les plus intéressantes. La priorité sera donnée aux sujets portant sur la thématique de la corruption au niveau local, régional et national au Maroc.

Un dossier doit être constitué et envoyé à l'adresse électronique de Transparency Maroc luttezcontrelacorruption@transparencymaroc.ma La liste des étudiant(e)s retenue(e)s sera affichée sur le site Web de l'association www.transparencymaroc.ma à la fin du mois de septembre 2010.

Le dossier doit être envoyé avant le 31 août 2010

Contact :

TRANSPARENCY MAROC

Observatoire de la Corruption
Résidence Kays, Immeuble D,
Rue Oum Errabiaa, App 14, Agdal
Rabat

Tél : +212 5 37 77 80 01
+212 5 37 68 62 63
Fax : +212 5 37 68 36 82
E-mail : observatoire@transparencymaroc.ma
Site : www.transparencymaroc.ma